



# **ACTES**

## **Jamais trop de compagnies**

1ères assises du tiers-secteur du spectacle vivant

10 décembre 2020





## INTRODUCTION P.4-6

### TABLE RONDE N°1

#### LE TIERS-SECTEUR DU SPECTACLE VIVANT AU CŒUR D'UN ÉCOSYSTÈME

- Définir le tiers-secteur par Sarah Thuillier p.8  
 Donner à voir l'invisible par Patricia Coler p.8 - 9  
 Les caractéristiques structurelles du tiers-secteur par Claire Moreau p.10  
 Focus sur la notion d'intérêt général par David Rolland p.11  
 Le SYNAVI mobilisé par Michel Alban p.12

0712

### TABLE RONDE N°2

#### PRÉFÉRER LE TEMPS LONG

- Les dérives de l'appel à projets par Emmanuelle Gourvitch p.14  
 La défense du temps long par Elsa Maupeu p.14  
 L'injonction à créer par Alexandrine Bianco p.15  
 Des pratiques salariales jamais questionnées par Philippe Gautier p.15  
 Les artistes en permanence par Guy-Pierre Couleau p.16

1316

### TABLE RONDE N°3

#### DU RUISSELLEMENT À L'IRRIGATION PAR LA RACINE

- La redéfinition des politiques culturelles par Rémy Bovis p.19  
 Reconnaître le fait des compagnies par Frédéric Hocquard p.19  
 Offrir la culture en partage par Cécile Hurbault p.19 - 20  
 Habiter le territoire par Alice Charmont p.20  
 Un travail idéologique par Laurent Vergnaud p.20 - 21  
 Éducation populaire et droit culturel par Benjamin Dubreuil p.21 - 22  
 Fonder la politique publique sur le droit culturel par Jean-Michel Lucas p.22 - 23

1723

## CONCLUSION P.24

# INTRODUCTION

EMMANUELLE GOURVITCH ET ELSA MAUPEU

Nous nous sommes appelées « indépendantes », « intermédiaires », « à but non lucratif »... Nous avons aujourd'hui opté pour le terme de « **tiers-secteur** ». Certaines de nos entreprises sont soutenues par l'État ou les collectivités, nombreuses sont celles qui ne reçoivent pas ou peu de subventions, bien qu'elles revendiquent de mener des actions d'intérêt général et ne se reconnaissent pas comme exerçant une activité relevant de l'économie marchande. **Elles revendiquent une indépendance à l'égard des pouvoirs publics, en termes de choix artistiques, d'action sociale, mais aussi en termes de gouvernance.**

Nos structures s'inscrivent et contribuent à **une économie sociale et solidaire**. Au cœur de l'écosystème du spectacle vivant, nous sommes les premières employeuses d'un secteur, les premières productrices de spectacles, d'actions culturelles et d'activités artistiques. **Nous sommes également des promoteur.rice.s des droits culturels partout, sur tous les territoires où nous intervenons et avec toutes les personnes avec qui nous travaillons.**

Avec ses premières assises du spectacle vivant, le SYNAVI a voulu remettre au centre du débat ces lieux de création, ces équipes artistiques et leurs salarié.e.s.

Le SYNAVI, Syndicat National des Arts Vivants, représente 500 adhérents : lieux, compagnies, bureaux de production, festivals... Nous sommes le premier syndicat des équipes artistiques, avec ou sans lieu. Le SYNAVI est un syndicat de terrain, le seul avec des délégations régionales autonomes. Ces délégations permettent d'être au plus près des équipes, d'être en phase avec leurs territoires et en dialogue constant avec les collectivités et partenaires au quotidien.



**484** **+60%**  
adhérent.e.s *En 1 ans*

Auvergne Rhône-Alpes - Centre Val-de-Loire  
Grand-Est - Hauts-de-France - Ile-de-France  
Nouvelle-Aquitaine - Occitanie - PACA -  
Pays-de-la-Loire

**La force du SYNAVI réside également dans sa représentativité au niveau des instances politiques.** Nous intervenons auprès du Ministère de la Culture, siégeons dans les commissions paritaires et sociales, notamment avec nos ami.e.s et collègues du cirque, le Syndicat des Cirques et Compagnies de Création (SCC). Nous avons créé avec eux la Fédération des Structures Indépendantes de Création et Production Artistique (FSICPA) qui représente plus de 700 adhérents.

En 2019, le nombre de nos adhérents a augmenté de 60%, et continue d'augmenter pour 2020. **C'est le signe que notre parole est une parole nécessaire, qui correspond à une réalité et à des besoins propres à notre secteur, qui ne sont pas pris en compte par d'autres organisations professionnelles.**

Il s'agit de faire entendre la voix des structures du tiers-secteur, une voix singulière qui ne peut être portée que par nous-même. Nous ne sommes ni supplétifs, ni une variable d'ajustement. Notre position au cœur de l'écosystème du spectacle vivant devrait nous donner une place de choix dans les dispositifs d'aide et plans de relance des politiques publiques. Pourtant ce n'est pas le cas. Les dispositifs de soutien s'appuient encore sur le principe du ruissellement et on

**« Nous ne sommes  
ni supplétifs,  
ni une variable  
d'ajustement. »**

Elsa Maupeu

### POURQUOI CET INTITULÉ : « JAMAIS TROP DE COMPAGNIES » ?

Par Vincent Bady, membre de la délégation Auvergne Rhône-Alpes du SYNAVI :

Réflexions tirées de *Arts Vivants : trop de compagnies ?*, ouvrage collectif coordonné par Philippe Henry, publié aux éditions L'Espace d'un instant en 2007.

Alors, y a-t-il trop de compagnies ?

→ « Je ne dis pas qu'il y a trop de compagnies, mais il y a trop de compagnies médiocres ! »

Ce point de vue, énoncé principalement par le ministre de la Culture de l'époque Jean-Jacques Aillagon, érige l'excellence telle que pensée par le Ministère, en tant que norme qui devrait permettre de faire le tri. Cette alternative excellence/médiocrité pour ce qu'elle décrit, c'est-à-dire un processus d'ascension académique inefficace, **ne nous semble pas apte à prendre en compte la diversité de la création et tout ce qu'elle manifeste en termes de liberté d'expression et de création artistique dans notre société.**

En référence à la loi récente sur la liberté de création, nous continuerons donc à dire :

**« Jamais trop de compagnies ! » car jamais trop de liberté, et de diversité artistique et culturelle.**

→ « Je ne dis pas qu'il y a trop de compagnies, mais il y a trop d'offres de spectacles, il y a surproduction ».

Ce point de vue était davantage énoncé par des experts, comme Bernard Latarjet, auteur d'un célèbre rapport à l'époque. Ce point de vue semble résonner fortement aujourd'hui, dans une période marquée par la crise écologie et les appels à des modes de production plus sobres pour le spectacle vivant. **Il repose néanmoins sur un constat prédéterminé : la saturation de l'actuel système de diffusion et son incapacité à traiter toutes les propositions de spectacles et même à faire le tri entre elles.**

La question est la suivante : ce système de diffusion est-il apte à susciter les demandes des nouveaux publics, de celles et ceux qu'on dit « éloigné.e.s de la culture » ?

À l'époque de notre article, Opale avait fait état d'une enquête sur la diffusion des compagnies en Ile-de-France qui mettait en évidence le travail des compagnies sur d'autres réseaux de diffusion « spécifiques » ancrés dans différents territoires. Il ne s'agissait pas simplement des théâtres de villes, mais des hôpitaux, des établissements scolaires, des bibliothèques... Tout cela n'était pas réellement pris en compte dans les études officielles.

Aujourd'hui ce travail des compagnies s'est accentué, on le constate au travers de toutes les initiatives de diffusion autonome, Scènes sur Seine par exemple, ou tout le travail d'infusion des compagnies sur les territoires.

**Donc « Jamais trop de compagnies ! » pour favoriser l'expression des droits culturels des personnes.**

→ « Je ne dis pas qu'il y a trop de compagnies, mais il y a trop de compagnies précaires, ou dans l'impossibilité de respecter les règles sociales d'emploi ».

Ce point de vue, le SYNAVI, en tant que syndicat professionnel d'employeurs, le prend en compte à sa juste valeur. Notre combat depuis notre création en 2003 est justement de demander à ce que les compagnies disposent des moyens d'employer de façon professionnelle artistes et technicien.ne.s. Défendre les droits culturels des artistes, leur liberté de création et d'expression est pour nous inséparable de la défense de leurs droits sociaux. Pour parvenir à la professionnalisation progressive des jeunes artistes et technicien.ne.s sortant des nombreuses filières de formation, beaucoup de compagnies mettent déjà en œuvre des outils administratifs de coopération, de mutualisation et d'accompagnement, démarches que le SYNAVI soutient évidemment.

C'est pourquoi le SYNAVI défend également les droits des travailleur.euse.s intermittent.e.s, car les compagnies sont de fait les principaux employeurs d'artistes et de technicien.ne.s intermittent.e.s.

**Donc « Jamais trop de compagnies ! » car jamais trop d'emplois pour des artistes et technicien.ne.s travaillant de façon discontinue dans le spectacle vivant.**

Pour conclure, nous ne laisserons pas la crise sanitaire faire le tri.

---

Ces premières assises se sont tenues au cœur d'une crise sans précédent qui a stoppé bon nombre de nos activités pour bon nombre d'entre nous, et qui va les impacter pour des années. On parle d'une saison, deux, voire trois saisons... Jamais Trop de Compagnies s'est tenu le 10 décembre 2020, à cinq jours de la réouverture annoncée des salles de spectacle. Or cette réouverture n'a pas eu lieu. Cette nouvelle décision unilatérale et donc non concertée, a durablement impacté les équipes artistiques et les lieux qui ont travaillé à la réouverture et à l'accueil des publics dans des conditions sanitaires optimales. Depuis ces assises, le

**« Nous avons collectivement rêvé dès ce premier confinement d'un « monde d'après », et caressé l'espoir que cette crise inédite soit l'occasion de changer de paradigme. Nous n'y renonçons pas, mais seule notre mobilisation permettra d'y arriver. »**

Emmanuelle Gourvitch

SYNAVI est mobilisé avec l'ensemble des organisations professionnelles pour demander que les lieux en mesure d'ouvrir et qui le souhaitent puissent le faire.

**Nous avons collectivement rêvé dès ce premier confinement d'un « monde d'après », et caressé l'espoir que cette crise inédite soit l'occasion de changer de paradigme. Nous n'y renonçons pas, mais seule notre mobilisation permettra d'y arriver.**

Ces premières assises ont été pensées comme l'une des étapes de cette mobilisation.

# LE TIERS-SECTEUR DU SPECTACLE VIVANT AU CŒUR D'UN ÉCOSYSTÈME

Les compagnies et lieux intermédiaires du tiers-secteur s'inscrivent dans une démarche d'intérêt général. Elles sont les principaux producteurs de spectacles, les artisans de l'action artistique, et, de ce fait, les premiers employeurs du spectacle vivant. Elles ne peuvent donc plus être la variable d'ajustement des financements ou des politiques publiques et sociales.

**Avec :**

**Sarah Thuillier**, responsable du pôle d'accompagnement, Têtes de l'Art (modératrice)

**Patricia Coler**, déléguée générale de l'UFISC

**Claire Moreau**, responsable du pôle accompagnement, France Active

**Michel Alban**, Triton Théâtre, délégué au développement du SYNAVI

**David Rolland**, chorégraphe, Ispso Facto Danse, délégué régional du SYNAVI  
Pays-de-la-Loire



De gauche à droite : Sarah Thuillier, Patricia Coler, Claire Moreau, Michel Alban, David Rolland

## DÉFINIR LE TIERS-SECTEUR PAR SARAH THUILLIER

Si nous traitons du spectacle vivant comme d'un écosystème, c'est-à-dire comme d'une combinaison d'éléments variés, interdépendants et indispensables les uns aux autres, nous comprenons assez vite **qu'en négliger certains éléments reviendrait à commettre une erreur, à la fois au détriment des acteur.rice.s concerné.e.s mais aussi au détriment de l'écosystème dans son ensemble.**

C'est ce qu'essaye de défendre le SYNAVI en pointant notamment le fait que **le tiers-secteur du spectacle vivant**, c'est-à-dire les compagnies et lieux intermédiaires, serait en quelque sorte l'oublié, **le grand absent des politiques publiques de soutien au spectacle vivant suite à la crise sanitaire.**

**Reste à définir ce tiers-secteur du spectacle vivant**, cette troisième voie entre le service public de la culture et le secteur privé marchand. Qui en sont les acteur.rice.s ? Quels sont leurs besoins spécifiques, leurs singularités, leur place dans l'écosystème général ?

Cette définition relève d'un exercice complexe qui convoque de multiples entrées. On peut retenir notamment **leur structuration et leur modèle économique, leur utilité sociale et sociétale, leur poids et leur rôle dans la création et la production de spectacles, et dans l'emploi des artistes, et enfin leur relation spécifique aux pouvoirs publics.**

<sup>1</sup> [www.opale.asso.fr/IMG/pdf/2020\\_opale\\_enquete\\_nationale\\_associationscultrellesemployeuses\\_17.03.21.pdf](http://www.opale.asso.fr/IMG/pdf/2020_opale_enquete_nationale_associationscultrellesemployeuses_17.03.21.pdf)

### QUESTION DU PUBLIC : NOUS PARLONS DE TIERS-SECTEUR, QUE SIGNIFIE LE « TIERS » ?

**Sarah Thuillier** : Le terme « tiers » fait référence à la troisième voie, située entre l'État et le marché. Le tiers-secteur ne s'applique pas uniquement au secteur du spectacle vivant, c'est ce que l'on reconnaît en général comme une troisième voie entre le public, c'est-à-dire l'économie de la redistribution et le privé marchand. Il s'agit d'une économie plurielle qui fait appel à différents champs et typologies de ressources. Le terme « tiers » est remis en question par certains

## DONNER À VOIR L'INVISIBLE PAR PATRICIA COLER

→ Au sujet de l'UFISC : l'Union Fédérale d'Intervention des Structures Culturelles réunit seize membres dont le SYNAVI. Cette union fondée il y a vingt ans tente de travailler avec plusieurs champs artistiques et culturels sur **les réalités des structures d'initiative privée d'intérêt général.**

En 1959 → **7 500** associations culturelles.  
Aujourd'hui → **340 000** associations culturelles.

Sur ces 340 000 associations, plus de 40 000 sont employeuses.

& **77 %** d'entre elles exercent la fonction d'éducation artistique.

### • Des structures multifonctions

D'après la dernière enquête sur les associations culturelles employeurs réalisée par Opale/CRDLA Culture<sup>1</sup>, aujourd'hui, les structures du tiers-secteur sont souvent « multifonctions », ce qui nous pousse à porter un regard fondamentalement différent sur notre écosystème. 82% des associations sont en multifonctionnalité : c'est-à-dire qu'elles exercent à la fois des fonctions de création, de production, de diffusion, d'administration et d'accompagnement. Elles sont donc constituées de métiers différents qui complexifient leur fonctionnement interne. **En conséquence, nous nous devons aujourd'hui de considérer différemment les métiers des artistes**

chercheur.euse.s, notamment Jean-Louis Laville, qui peuvent lui trouver une dimension péjorative.

**Patricia Coler** : Le tiers-secteur ne doit pas être uniquement pensé comme une troisième voie au sens d'un constat, d'une réalité des pratiques et des démarches qui sont portées. Il s'agit surtout d'une troisième voie au sens de la capacité à porter une transformation sociale réelle, à penser de nouveaux imaginaires de solidarité. La troisième voie se conçoit dans cette mesure comme un apport, une dynamique et ne se cantonne pas à un endroit de l'économie.



## et des équipes au sein des lieux.

En effet, de nouvelles façons de penser une légitimité des parcours émergent. La question de **l'ancrage territorial** ou de **l'utilité sociale** nous poussent par exemple à porter un nouveau regard sur les valeurs de nos métiers alors que la création est souvent hybridée à un ensemble d'autres actions.

La relation à l'intérêt général se traduit par des démarches qui essaient de porter et de faire progresser la question des droits culturels à travers une pluralité de fonctions. Très souvent, il s'agit de structures qui se sont engagées sur le territoire avec différentes coopérations. Elles portent, en plus des partenariats inscrits dans leurs réseaux, une gouvernance interne qui implique la participation non seulement d'une communauté culturelle de proximité mais aussi des habitant.e.s, partenaires sociaux, éducatifs etc. **Il est évident que la relation multipartenariale que les structures du tiers-secteur entretiennent avec les collectivités, notamment les communes, est une preuve de leur capacité à travailler en coopération.**

**« Sur ces 21 000 entreprises, 80% d'entre elles sont sous statut associatif. Ces entreprises ont donc fait le choix d'une culture associative, d'une culture de l'auto-organisation collective dans un champ d'intérêt général. »**

Patricia Coler

- **Un modèle financier hybride**

Au sujet du modèle financier de ces structures, nous sommes bien face à une hybridation : entre des formes d'économie de la redistribution, un certain nombre de recettes propres marchandes et également tout l'univers de la réciprocité autour du bénévolat. **En effet ces milliers d'associations produisent près de 50 millions d'heures de**

**bénévolat dans le champ culturel.** Concernant leur structure économique, aujourd'hui la proportion est en moyenne de **40% de recettes d'activités, 40% de subventions publiques et 15% d'autres ressources.** Les modèles de ces structures ne reposent pas seulement sur les subventions bien qu'elles s'inscrivent dans l'intérêt général.

- **Des structures génératrices d'emplois**

**Nous savons que dans le spectacle vivant, de 2000 à aujourd'hui, le nombre des structures est passé de 12 000 à 21 000.** Ce développement est également synonyme de création d'emplois, avec une proportion de CDI et d'emplois permanents plus importante. Par ailleurs, les chiffres de la commission paritaire emploi et formation indiquent que **67% de ces entreprises ont plus de 5 ans.** Nous faisons donc face à la consolidation de cet écosystème de TPE, capable d'interactions, loin d'une vision industrielle ou dominée par quelques équipements du champ du spectacle. Sur ces 21 000 entreprises, 80% d'entre elles sont sous statut associatif. **Ces entreprises ont donc fait le choix d'une culture associative, d'une culture de l'auto-organisation collective dans un champ d'intérêt général.**

- **Les défis qui nous attendent**

Faire vivre cette diversité et réussir à penser d'autres manières de l'entretenir, c'est-à-dire **agir sur des inégalités, sur des capacités de solidarité et de coopération.** Le défi est également de **protéger l'ensemble des travailleur.euse.s de cet écosystème par la garantie de leurs droits sociaux.**

Travailler à des alternatives économiques, à la question de la **co-construction des politiques publiques,** élément fondamental afin d'avancer sur **des logiques démocratiques** qui prendraient davantage en compte la réalité et les nécessités des structures sur les territoires.

**Nous vivons un contexte de crise, et nous aurions sans doute intérêt à nous mobiliser et à coopérer, à continuer de créer et d'alimenter des espaces de débat au niveau.**

## LES CARACTÉRISTIQUES STRUCTURELLES DU TIERS-SECTEUR PAR CLAIRE MOREAU

→ Au sujet de FRANCE ACTIVE PACA : cette association créée en 2002 fait partie du réseau national de France Active fondé à la fin des années 80. Il s'agit d'un outil de lutte contre le chômage dont la vocation est d'agir en faveur de territoires au développement économique plus durable et inclusif. France Active accompagne, finance et met en réseau des structures, peu importe leur statut, aux pratiques engagées. France Active porte des dispositifs, dont le dispositif local d'accompagnement (DLA), dans le cadre desquels sont accompagnées des petites structures qui, dans l'ensemble, se considèrent partie prenante de l'économie sociale et solidaire.

### • La primauté du projet

La première caractéristique prise en compte par France Active est celle du projet. De manière générale, ces structures œuvrent à l'intérieur d'un territoire, souvent d'un quartier, et les fondamentaux de leurs projets puisent dans de multiples répertoires : **le répertoire social, le répertoire de l'éducation populaire et tout ce qui a trait à la coopération à l'intérieur d'un quartier.** Elles ont donc un rôle sociétal aux impacts multiples. Tout d'abord celui de la gouvernance, qui implique la plupart du temps l'équipe artistique, des bénévoles, souvent des habitant.e.s, ainsi que des médiateurs sociaux et culturels. De plus, la plupart de ces structures intègrent des logiques de **sociocratie**, de démocratie, qui sont très intéressantes pour penser les projets mais impliquent également de mobiliser du temps. **Un temps qui de manière générale est rarement pris en charge et donc non financé.**

### • L'hybridation des ressources

L'autre impact qui exerce un rôle fondamental parmi les structures du tiers-secteur est celui de **l'hybridation des ressources.** Elles interviennent dans divers champs et ont donc diverses modalités de financement. Par exemple, des structures qui portent une offre de théâtre et qui interviennent dans un quartier vont au sein du Conseil Départemental

avoir affaire au service culture, au service social, au service de l'action sociale, à la vie associative... **Leur projet sera divisé en quatre, cinq, six ou sept actions**, financées par de petits montants, **ce qui participe également de leur invisibilisation auprès des pouvoirs publics.** Cela amène donc à considérer leurs interventions non pas dans leur globalité **mais uniquement de manière parcellaire**, avec une réelle menace lorsqu'il est question de restrictions financières.

### • La gestion multipartenariale

Le modèle économique de ces structures induit une gestion multipartenariale, de laquelle résulte un reporting et un suivi des partenariats complexes. **Ce suivi nécessite des fonctions supports supplémentaires dans les structures, qui sont soit inexistantes, soit prises en charge par des personnes qui n'ont pas de spécificité d'intervention dans ce champ.** À cela s'ajoute un pilotage économique et financier souvent artistique avec des risques de cavalerie réguliers : c'est-à-dire que les structures se retrouvent à courir de manière régulière derrière des appels à projets afin de pouvoir équilibrer les budgets en fin d'année. Par ailleurs, les dynamiques territoriales nécessitent de créer des relations avec un écosystème d'autres structures. **Il s'agit de consacrer du temps à rechercher des manières d'intervenir au plus proche des situations et du réel. Là encore ces temps, bien que fondamentaux pour l'élaboration des actions, ne sont pas payés ou peu couverts par leurs modalités de financement.**

### • Quelques perspectives

**Signer des conventions pluriannuelles**, qui pourraient garantir une possibilité d'intervention sur plusieurs années.

**La concertation publique** : les tours de table financiers permettent de rassembler l'ensemble des financeurs, partenaires publics et privés d'une structure, et donc d'offrir, au moins à un instant T, une visibilité globale du projet.

Les voies de la coopération et la mutualisation représentent néanmoins un coût en termes de temps, rarement pris en compte. Par ailleurs, revenir à des aides au fonctionnement semblerait également être une perspective majeure pour soutenir le tiers-secteur.

## FOCUS SUR LA NOTION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL PAR DAVID ROLLAND

### • **Œuvrer pour le vivre ensemble**

Au sujet de la notion d'intérêt général de nos compagnies et structures de création de spectacles, il faut prendre conscience que nos actions dépassent l'aspect technique « association loi 1901 ». Nous sommes acteurs d'énormément d'ateliers, de temps d'actions et de sensibilisation, de rencontres avec tous les publics possibles et imaginables, dans toutes sortes d'espaces. **Nous investissons tous les champs, en cela nous sommes présents et nous œuvrons pour le vivre ensemble.** Il faut également citer ces artistes qui créent de nouveaux lieux et espaces de rencontres, ces fameux lieux intermédiaires et indépendants, et qui maillent tout le territoire.

Les structures du tiers-secteur portent également un bien commun, lié à une dimension de mémoire, de partage, de savoir faire en tant qu'artisan, aussi bien du point de vue artistique que technique. La transmission des techniques et savoir-faire propres à ces métiers est une composante des structures du tiers-secteur malheureusement très peu valorisée. **Nous cherchons, nous inventons, nous innovons sans arrêt, pas uniquement pour nos spectacles mais également pour toutes les actions et rencontres avec les publics que nous initiions.** L'intérêt général se situe dans toutes ces composantes de nos métiers et il est assez complexe de le valoriser dans les dossiers bilans que nous remplissons chaque année. **Ces dossiers s'appuient énormément sur le quantitatif et non sur le sensible ou le qualitatif.**

C'est sans parler du nombre de compagnies qui passent sous le radar et ne sont donc pas répertoriées par les municipalités.

### • **Un cercle vicieux**

La crise de 2008 a permis de faire réapparaître ce fameux adage : « **faire mieux avec moins** », alors qu'elle a ouvert la porte à de nombreuses négociations de cessions de spectacles. Connaissons-nous beaucoup de produits, puisque nous vendons effectivement nos spectacles, dont le prix n'augmente pas selon le cours de la vie ?

De la même manière, les montants planchers des subventions du ministère de la Culture sont restés les mêmes depuis au moins vingt ans.

La marge artistique des théâtres ayant beaucoup diminué, nous sommes contraints pour produire un spectacle d'aller chercher davantage de partenaires, de remplir davantage de dossiers, activités très chronophages. Par ailleurs, chaque nouvelle loi relative à l'assurance chômage semble grignoter sur l'intermittence, au travers de jours de carence, accentuant la baisse de pouvoir d'achat des intermittent.e.s du spectacle.

**Espérons que cette crise sanitaire parviendra à briser le cercle vicieux dans lequel nous nous trouvons piégés, et nous permettra ainsi de changer de paradigme.**

**« Les structures du tiers-secteur portent également un bien commun, lié à une dimension de mémoire, de partage, de savoir-faire en tant qu'artisan, aussi bien du point de vue artistique que technique. »**

David Rolland

À titre d'exemple, selon *l'étude de la diffusion de la danse de l'Onda* qui porte sur les années 2011 à 2017, plus de 50% des compagnies qui ont diffusé des spectacles ces années-là ne sont aidées ni par l'État ni par leur Région.

## LE SYNAVI MOBILISÉ PAR MICHEL ALBAN

**À l'heure actuelle il est important pour les compagnies d'être rassemblées, peu importe leur taille, leur domaine artistique ou leur mode de financement.** Pour le SYNAVI, il s'agit de faire corps avec cet ensemble, cette diversité, afin d'être force de propositions.

Des plateformes de revendications régionales seront mises en place lors des élections régionales de juin 2021.

Le SYNAVI se mobilise sur de nombreux points :

- La lutte contre l'invisibilisation des compagnies au travers d'un travail vis-à-vis de l'État et des collectivités territoriales.
- La transparence des politiques publiques concernant notamment l'accès aux chiffres.
- La mutualisation, le partage de moyens notamment dans le domaine de l'économie sociale et solidaire.
- La pérennisation de l'emploi sans remettre en cause la pertinence de l'intermittence.
- Le soutien à l'infusion territoriale.

### INTERVENTION SYNAVI HAUTS-DE-FRANCE

Il est important de noter que le SYNAVI est à l'origine ou partie prenante de rassemblements beaucoup plus larges dans de nombreuses Régions. Cela est essentiel dans le cadre d'un changement de paradigme : **le SYNAVI ne s'isole pas dans la défense de ses seuls intérêts mais travaille à une mobilisation générale.**

#### **Présentation du Collectif Régional Arts et Culture (CRAC) par Vincent Dhélin, délégué Régional SYNAVI Hauts-de-France :**

En 2015 les résultats électoraux du Front National dans la Région Hauts-de-France sont très élevés. **En réaction beaucoup d'acteurs se sont mobilisés dans l'objectif de co-construire une autre politique.** Toutes les filières de la culture se sont rassemblées sous la forme d'un collectif régional. Elles sont ainsi parvenues à devenir l'interlocuteur de la Région et à convaincre son président d'augmenter les budgets alloués à la culture.

Aujourd'hui encore ce dialogue persiste: suite à la crise sanitaire le collectif s'est mobilisé afin que la Région Hauts-de-France mette en place un fonds de soutien pour les acteurs culturels.

**Le projet actuel en partenariat avec l'État et la Région est la création d'un COREPAC : un COREPS étendu à toutes les filières de la culture, et non uniquement au spectacle vivant.** Il s'agit bien ici de participer à la mobilisation de l'écosystème de la culture au travers d'un travail commun et transversal.

Au-delà de ses succès, le collectif se bat toujours pour un financement dans la durée, notamment au travers du principe de **conventionnement généralisé** (aider un projet et une équipe dans sa globalité et non une création ou une résidence). L'objectif est de généraliser ce type de soutien, pas uniquement pour les structures labellisées et les grosses équipes, mais pour tous les artistes et équipes qui souhaitent s'investir dans un projet ancré dans un territoire sur la durée.



De gauche à droite : Elsa Maupeu, Réjane Sourisseau, Philippe Gautier, Guy-Pierre Couleau, Emmanuelle Gourvitch

# PRÉFÉRER LE TEMPS LONG

La crise sanitaire met chaque jour en lumière les limites de notre système de production / diffusion. La logique de l'appel à projet en est un exemple fort : il s'agit d'une aberration économique et administrative généralisée. Il est temps de refonder la permanence artistique, la solidarité entre acteur.rice.s et notre rapport même au travail.

## Avec

**Elsa Maupeu**, Iceberg, vice-présidente du SYNAVI

**Réjane Sourisseau**, chargée d'étude, professionnelle associée à l'Université de Lille (modératrice)

**Philippe Gautier**, musicien, secrétaire-général du SNAM-CGT et membre du bureau de la fédération du spectacle CGT

**Guy-Pierre Couleau**, président du SNMS

**Emmanuelle Gourvitch**, présidente du SYNAVI

**Alexandrine Bianco**, présidente du SCC (en distanciel)

## LES DÉRIVES DE L'APPEL À PROJETS PAR EMMANUELLE GOURVITCH

L'un des points sur lequel il est important d'insister concerne les modes de financements, et plus précisément la multiplication des appels à projets. Aujourd'hui les financements à long terme sont trop systématiquement remplacés par des appels à projets. Ils sont une aberration économique et administrative car ils nous contraignent à fragmenter notre travail et notre pensée en projets parcellaires.

Un projet, quel qu'il soit, a besoin d'un temps long pour s'installer. Ce temps est nécessaire à son inscription sur un territoire, dans un rapport aux populations, et lui permet par ailleurs d'évoluer. La systématisation des appels à projets ne laisse plus aux compagnies le temps d'essayer, de se tromper, de recommencer...

Lorsque le SYNAVI pose la question du temps long, c'est ainsi qu'il interroge : **quels sont les financements qui nous permettent de travailler dans la durée, de sécuriser les emplois, et de protéger les projets**

**« La systématisation des appels à projets ne laisse plus aux compagnies le temps d'essayer, de se tromper, de recommencer... »**

Emmanuelle Gourvitch

## LA DÉFENSE DU TEMPS LONG PAR ELSA MAUPEU

Le SYNAVI défend les compagnies mais également les lieux intermédiaires et indépendants (LII). Il milite pour que des aides soient versées directement aux lieux dans le cadre d'aides aux résidences afin que les compagnies qui y travaillent puissent continuer à le faire. L'aide à la diffusion est essentielle, mais il est aussi intéressant de privilégier les séries longues selon les territoires afin que le temps de

la production ne serve pas uniquement à cinq ou six représentations. Il s'agit également de favoriser les circuits courts et d'encourager les dispositifs de mutualisation et de soutien mis en place par certaines compagnies du SYNAVI.

**QUESTION DU PUBLIC : EST-CE QU'IL N'Y A PAS UNE CONTRADICTION ENTRE CE BESOIN DE TEMPS LONG ET L'INTITULÉ DE CETTE JOURNÉE, « JAMAIS TROP DE COMPAGNIES », QU'ON POURRAIT ÉGALEMENT TRADUIRE PAR « TOUJOURS PLUS DE COMPAGNIES » ? LE PAYSAGE ACTUEL DU TIERS-SECTEUR N'EST-IL PAS DÉFAVORABLE AU TEMPS LONG ?**

**Emmanuelle Gourvitch :** Cela dépend de la façon dont nous envisageons la globalité du financement des politiques publiques de la culture. À partir du moment où l'on est à budget constant, par la force des choses le temps long, parce qu'il coûte plus cher, pourrait bénéficier à moins. Nous pourrions également nous poser la question d'un rééquilibrage de l'ensemble des financements publics de la culture, qui pourrait revenir à ceux qui ont les outils de production en mains. Nous pourrions dès lors être plus nombreux à travailler plus longtemps. Il s'agit d'un choix politique pour lequel le SYNAVI voudrait œuvrer.

**Guy-Pierre Couleau :** Nous pourrions effectivement nous demander avec quels moyens continuer d'exister et combien de gens pourront continuer à travailler. Toute la question des auteur.rice.s face à la crise n'est pas encore réglée, elle est pourtant particulièrement représentative de la nécessité du temps long. Aujourd'hui en France énormément de moyens sont mis à disposition de la création et de la vie artistique et culturelle mais peut-être que le déploiement de ces derniers n'est pas probant.

## L'INJONCTION À CRÉER

### PAR ALEXANDRINE BIANCO

- **Le « Projet » face aux projets**

À l'heure actuelle les dispositifs mis en place par les pouvoirs publics exigent des compagnies qu'elles soient toujours en création ou en diffusion. Cette injonction à créer est un réel problème, bien qu'elle tire également son origine des comportements des compagnies elles-mêmes : lorsqu'une production ne tourne plus, la logique pour les compagnies est d'entamer une nouvelle création. Il en va de même pour la diffusion : nous devons créer des spectacles toujours plus nouveaux, ceux créés il y a quelques années semblent perdre de leur attractivité auprès des programmateurs.

Face à ces appels à projets, il s'agit de rappeler l'importance du « Projet » d'un collectif, qui se traduit aussi bien par des créations que par l'organisation de festivals, par une infusion territoriale, et un travail réunissant des structures de l'économie sociale et solidaire alentours.

- **Pérenniser l'emploi**

Par ailleurs, le Syndicat des Cirques et Compagnies de Création (SCC) a également fait le constat du manque de CDI au sein des compagnies. En tant que structures employeuses les compagnies sont également confrontées à ces problèmes de morcellement de l'emploi. Beaucoup de ces structures fonctionnent heureusement en collectif, il y a donc une prise en compte de l'intérêt professionnel de chacun dès l'engagement dans l'aventure de la création. Les premiers emplois pérennisés dans les structures du SCC sont les emplois administratifs. La pérennisation des emplois techniques devrait également être envisageable, mais elle est freinée par le manque d'aide au fonctionnement.

- **Favoriser la recherche et renouer le dialogue**

Enfin, les compagnies du tiers-secteur aimeraient avoir du temps pour essayer, créer des labos, travailler sans création à la clé. De ce point de vue, une grande entraide a pu se mettre en place entre les compagnies, les logiques de solidarité

ont beaucoup fonctionné entre pairs. Face à la crise, les compagnies se sont rassemblées pour mutualiser temps et connaissances. Néanmoins en ce qui concerne les rapports avec les diffuseurs, à l'exception des tiers lieux, il semble que cela ait été plus compliqué, notamment au sujet des nouvelles clauses liées à la Covid-19 dans les contrats. C'est ce qui pousse le SCC à vouloir renouer le dialogue, afin de s'extraire de ces impasses relationnelles et relations asymétriques entre compagnies et diffuseurs. L'une des pistes à creuser concernerait la gouvernance des lieux et structures de diffusion, à laquelle on pourrait intégrer davantage de compagnies. À l'heure actuelle la formule « compagnie associée » est souvent galvaudée : comment expliquer que les directeurs de compagnies ne soient pas présents au Conseil d'Administration des lieux ou structures de diffusions auxquels ils sont associés ?

## DES PRATIQUES SALARIALES JAMAIS QUESTIONNÉES PAR PHILIPPE GAUTIER

**L'accompagnement des artistes dans leur capacité à être créatif n'est pas pensé sur le long terme, la « prime à l'émergence » s'oppose à la reconnaissance de la pertinence du propos artistique dans la durée.**

Philippe Gautier

- **Les conséquences de l'hyperfragmentation**

Dans le domaine musical, la pression engendrée par la systématisation des appels à projets est notamment présente parmi les ensembles spécialisés. Cette hyper fragmentation par projets a également des conséquences sociales. Pour le secteur des artistes dramatiques, les conventions collectives

prévoient un temps de création. Ce n'est pas le cas pour le secteur de la musique : certains membres d'ensembles musicaux sont employés à la journée pendant des années, voire des décennies. Le temps de présence en entreprise étant extrêmement morcelé, on considère que les musiciens et musiciennes n'ont pas vocation à participer aux élections du personnel : ils n'ont pas vocation à former un collègue d'artistes au sein de l'entreprise et n'ont donc pas vocation à élire des délégué.e.s capables de négocier leurs conditions de travail. Le secteur semble donc être relégué à une préhistoire sociale, en partie du fait de ce morcellement.

- **La survalorisation de l'émergence**

Le secteur de la musique fait également face à une survalorisation de l'émergence qui peut se traduire par un « jeunisme », notamment pour les musiques actuelles. Cette dérive aboutit à un renouvellement continu. L'accompagnement des artistes dans leur capacité à être créatif n'est pas pensé sur le long terme, la « prime à l'émergence » s'oppose à la reconnaissance de la pertinence du propos artistique dans la durée.

- **Des engagements plus durables**

Le secteur des musiques actuelles est également marqué par le morcellement contractuel. Les contrats sont à la journée et seuls les artistes de grande notoriété se voient garantir un certain volume d'activité et de revenu. En dehors de ces sommets de rémunération financière, nous voudrions encourager dans le cadre de tous les contrats de cession l'engagement à travailler ensemble et la durabilité. Il s'agirait d'élargir au commun des artistes ce qui semble réservé aux artistes à forte notoriété. Il faut entreprendre la reconquête d'engagements plus durables, sans pour autant aller à l'encontre des réalités : l'activité des musicien.ne.s est effectivement morcelée mais une sécurité contractuelle plus forte devrait être mise en place.

## LES ARTISTES EN PERMANENCE PAR GUY-PIERRE COULEAU

- **De Jeanne Laurent à aujourd'hui**

De 1947 à aujourd'hui un changement s'est opéré concernant le nombre des artistes dans les maisons et dans les théâtres institutionnels. Jeanne Laurent, fondatrice des centres dramatiques nationaux, constatait déjà ce glissement en 1976 alors qu'initialement les centres dramatiques étaient animés par une troupe d'acteurs conséquente et un petit nombre de personnel technique et administratif.

Aujourd'hui c'est l'inverse : lorsque nous avons la chance d'avoir un artiste permanent au sein d'un CDN il s'agit du directeur, et l'équipe permanente est composée pour le reste de personnels technique et administratif. Cela est problématique car la vie d'un théâtre dépend avant tout de ce qui se fait sur scène.

- **Valoriser le rapport direct artistes - habitant.e.s**  
**À la question des artistes permanent.e.s dans les lieux pourrait se substituer celle des artistes en**

**permanence.** Nous avons besoin de ne pas toujours être inféodés aux mêmes esthétiques, mêmes modes de pensée et de fonctionnement, aux mêmes rapports. **Lorsque des artistes s'installent dans une ville, ils créent un rapport direct avec les publics. Il s'agit d'une autre manière de créer des liens avec les potentiels spectateurs, qui dépasse les frontières de la salle.**

L'article sur la ville de Genève dans *L'Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert déplorait déjà l'absence de théâtre dans la ville, révélant donc, dès le XVIIIème siècle, le bien-fondé de l'installation d'artistes en permanence sur les territoires.

- **Reconstruire le tissu social**

Par ailleurs, au-delà de la question de la pérennisation, un autre point est particulièrement préoccupant : celui de la précarisation. Dans notre pays on constate depuis des années deux choses : la précarité du travail, voire des existences des uns et des autres, ainsi que les fractures sociales et territoriales. Nous devrions, face à cela, repenser un attachement des artistes aux territoires à tous les niveaux des politiques culturelles. Toutes les personnes installées en territoire et qui sont à l'origine d'un travail de création créent la vie et le lien avec les populations. **Alors que nous sommes dans une société fracturée, il faut que les artistes puissent aider à la reconstruction du tissu social. L'éducation artistique et l'accès à l'art ont un rôle majeur à exercer : cultiver l'indépendance d'esprit et le jugement critique, attributs essentiels à la construction d'un regard critique sur la marche du monde.**

### INTERVENTION SYNAVI CENTRE-VAL DE LOIRE

**Présentation des Jeudiffusion par Jean-Jacques Sylvestre, membre du SYNAVI Centre-Val de Loire :**

Ces journées professionnelles ont été organisées à la veille du 1er confinement 2020 dans cinq départements de la Région Centre-Val de Loire. Toutes les compagnies se sont entièrement prises en charge c'est-à-dire qu'elles jouaient, organisaient et co-finaçaient les spectacles présentés dans ce cadre. Cela a permis aux programmeur.rice.s de découvrir un travail sans présélection et de développer l'esprit de solidarité de façon concrète au sein des équipes. Ces journées ont également donné davantage de crédibilité aux compagnies vis-à-vis des acteurs culturels de la Région Centre. Enfin, le fait que des compagnies se rencontrent a permis la mise en place de collaborations artistiques. Jeudiffusion est le pendant de Scènes sur Seine en Ile-de-France.



## INTERVENTION SYNAVI PACA

### Présentation des Plateaux Solidaires par Wilma Levy, déléguée régionale SYNAVI PACA :

Ce dispositif initié par la Région Sud et relayé en partie par Arsud permettait aux compagnies bouleversées par le premier confinement et dont les créations ont été reportées de se mettre en lien avec des lieux afin d'y répéter. Ces répétitions pouvaient être accompagnées d'une enveloppe de soutien d'un maximum de deux mille euros par compagnie. Les Plateaux Solidaires ont engendré une réflexion de la part des structures de diffusion : même sans représentation, le cœur de ces maisons doit être d'accueillir des équipes artistiques. Le dispositif a également permis à certaines équipes de pousser les portes de théâtres qui leur étaient étrangers, sans nécessité de lien privilégié, d'affinité esthétique ou de compagnonnage. Certains lieux ont également abondé financièrement des compagnies afin qu'elles puissent continuer de répéter. À partir de ce bilan encourageant, la question reste la suivante : comment faire en sorte que les portes des théâtres restent ouvertes, que la Région continue à abonder les résidences de création et que les lieux accompagnent financièrement ce dispositif ?

## INTERVENTION SYNAVI ÎLE-DE-FRANCE

### Présentation de Scènes sur Seine par Delphine Lalizout, présidente du SYNAVI Ile-de-France :

À l'origine de ce projet, initié en 2017, deux constats :

- Les compagnies indépendantes peinent à trouver leur place entre secteur marchand et secteur public. Bien qu'elles soient parmi les premières employeuses et créatrices de spectacles, elles doivent aussi déployer des efforts colossaux en énergie et en budget afin d'être programmées. Leurs spectacles sont très peu joués après la création alors que paradoxalement toute une partie de la population n'a pas accès au spectacle vivant.
- Il n'est plus tenable que le festival d'Avignon soit un passage obligé pour les équipes franciliennes qui veulent présenter leur travail.

Les rencontres sont portées par toutes les compagnies participantes organisées en une fédération, soutenue cette année par la Région, la DRAC, la Ville de Paris, l'ADAMI et la SPEDIDAM. Il s'agit de rencontres professionnelles ouvertes au public, qui permettent aux compagnies de présenter leur travail aux directeur.rice.s de lieux et aux programmateur.trice.s dans de bonnes conditions humaines et économiques.

Scènes sur Seine s'oppose à la logique de réseau au travers d'un accès direct au plateau : les rencontres sont sans critère artistique et permettent de donner à voir la multiplicité des esthétiques. Elles se veulent un lieu où les professionnel.le.s, compagnies et programmateur.trice.s, se rencontrent et échangent en

dehors d'une pression commerciale. Elles représentent en elles-mêmes la valorisation de circuits courts, plus écologiques, et constituent une alternative à l'obligation d'aller à Avignon.

**Scènes sur Seine, s'appuie sur des valeurs pérennes et s'inscrit dans une démarche de progrès au regard des droits culturels.** Les équipes artistiques sont au cœur de l'action, les compagnies portent le projet en mutualisant leur force et leur travail. Sur le terrain on constate que cet événement répond aux besoins de toutes sortes de compagnies, aux parcours très différents et nous espérons donc qu'il évolue encore afin de continuer à faciliter le travail et les relations entre lieux, programmateur.trice.s et compagnies indépendantes.

## INTERVENTION SYNAVI OCCITANIE

### Point quantitatif par Marion Lemeu, membre de la délégation Synavi Occitanie :

L'Occitanie bénéficie d'un outil : le COREPS, Comité Régional des Professions du Spectacle Vivant. Il s'agit d'une instance de dialogue régional entre syndicats, employeurs, salarié.e.s, institutions, État et collectivités. Depuis plusieurs années la délégation SYNAVI Occitanie a demandé à obtenir en toute transparence les chiffres de l'ensemble des demandes de subvention faites à la Région par les compagnies et par les lieux, ce qui a été obtenu pour 2018 et 2019. Nous travaillons actuellement sur ces données brutes : les premiers résultats qui sont apparus tendent à montrer l'importance des lieux intermédiaires non labélisés dans le cadre de la diffusion et de la création.

**« Le tiers-secteur est en réalité le premier secteur, car il représente 90% des diffusions des compagnies en Régions. »**

**Marion Lemeu**

Pour ce qui nous concerne, donc les aides à la création des compagnies de notre Région, ces lieux représentent 90% de la diffusion. Le secteur labélisé n'en représente donc que 10%. Cela souligne bien que la diversité artistique des propositions culturelles dépend de ces lieux intermédiaires, alors même que 30% ne sont pas dédiés au spectacle vivant. Un document établi à partir de ces chiffres est en cours d'élaboration, il sera ensuite utilisé comme un outil de revendication auprès de la Région afin de défendre une position du SYNAVI longtemps ignorée : le tiers-secteur est en réalité le premier secteur, car il représente 90% des diffusions des compagnies en Régions.

# DU RUISSELLEMENT À L'IRRIGATION PAR LA RACINE



De gauche à droite : Rémy Bovis, Cécile Hurbault, Laurent Vergnaud, Benjamin Dubreuil, Alice Charmont

Parce que culture et création artistique sont au cœur de tout développement durable d'une société ; parce que les structures du tiers-secteur sont à l'initiative de l'innovation et du lien permanent entre art et société, nous proposons un changement de paradigme des politiques publiques, fondé sur la reconnaissance du travail d'infusion territoriale incluant la recherche, la création, la diffusion, la transmission et l'action culturelle, la diversité et la parité effective. Ce travail déjà assumé par de nombreuses équipes artistiques professionnelles doit être la base d'une nouvelle donne mieux équilibrée entre les territoires et en relation avec les populations...

**Rémy Bovis**, membre du bureau du SYNAVI et délégué aux politiques publiques (modérateur)

**Cécile Hurbault**, metteuse en scène, comédienne et marionnettiste, Cie Jeux de Vilains, membre de THEMAA

**Laurent Vergnaud**, artiste associé, Collectif 12, membre du réseau Actes-If

**Benjamin Dubreuil**, responsable du pôle culture du Ceméa

**Alice Charmont**, chargée de production, Cie Zéotrope

**Jean-Michel Lucas**, consultant (en distanciel)

**Frédéric Hocquard**, vice-président de la FNCC (en distanciel)

## LA REDÉFINITION DES POLITIQUES CULTURELLES PAR RÉMY BOVIS

En juin 2020 le SYNAVI a publié un texte, intitulé *Du Ruissellement à l'irrigation par la racine* qui soutenait un changement de paradigme, le projet n'étant pas d'inverser la pyramide mais de prendre davantage en compte sa base. Aujourd'hui, face à la précarisation des structures et de l'emploi, face à la difficulté de diffuser les œuvres et de rencontrer des publics, il semble que nous soyons arrivés aux limites d'un système, voire d'un écosystème culturel. Est-il possible envisager une redéfinition de nos politiques culturelles, qui s'appuierait sur l'infusion territoriale et les droits culturels ?

## RECONNAÎTRE LE FAIT DES COMPAGNIES PAR FRÉDÉRIC HOCQUARD

- **Un retard de réflexion**

Ce qui permet la diversité culturelle sur les territoires, c'est le foisonnement de ce qui peut s'y déployer. Il y a quelques années tout cela était structuré par des équipements et historiquement par une intervention publique de l'État. Aujourd'hui, si nous avons évolué du point de vue des compagnies et des équipements, nous sommes néanmoins en retard concernant les réflexions des politiques publiques. Ce **retard** est visible à trois endroits : **au niveau de la reconnaissance du fait culturel et de sa diversité (tiers lieux et compagnies), au niveau des éléments de coopération territoriale (notamment les COREPS), et au niveau de la question de la co-construction.** Du point de vue des politiques publiques il serait temps de réfléchir autrement, en rentrant dans une phase de coopération. Cela passe par un premier temps de reconnaissance de l'ensemble du travail effectué. Il est également nécessaire de conceptualiser, de poser des pistes de réflexion à ce sujet.

- **La théorie face à la pratique**

Néanmoins, en ce qui concerne la réflexion sur les droits culturels, la théorie ne suffit pas, il est également nécessaire de décliner de manière pratique autour de ces notions. Après des collectivités territoriales et de la puissance publique il semble que la notion de droits culturels ait été uniquement perçue comme une notion théorique afin d'être intégrée à une loi dans l'optique d'une

simple reconnaissance. Au-delà, il est également nécessaire de décliner de manière pratique autour de ces questions. Malgré tout, les notions de coopération territoriale et de co-construction des politiques publiques doivent d'abord passer par la reconnaissance du fait des compagnies.

## OFFRIR LA CULTURE EN PARTAGE PAR CÉCILE HURBAULT

- **Entreprendre pour et avec les personnes**

Depuis sa fondation, la Compagnie Jeux de Vilains a un ancrage dans le village dans lequel elle est située, à Lailly-en-Val dans le Loiret (45). Cet ancrage s'est développé au travers d'ateliers de pratique artistique, grâce à un travail mené sur le territoire avec les habitant.e.s et a notamment abouti à la mise en place d'un festival dans le jardin des particuliers. Ce projet a pour objectif de faire vivre la culture dans le village mais également de valoriser le lien social.

Une émulation s'est ainsi créée d'années en années, en suscitant la curiosité d'habitant.e.s qui habituellement ne vont pas au théâtre. La compagnie a ainsi pris conscience du peu d'intérêt d'agir seule, le principe étant d'entreprendre des actions pour et avec les personnes. Son statut associatif ayant perdu de sa pertinence, la compagnie a donc cherché un statut juridique qui correspondrait davantage aux actions mises en place au fil des années. Depuis 2013 l'association Jeux de Vilains s'est ainsi transformée en Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) : une forme d'entre-deux entre la SCOP et l'Association. La SCIC bénéficie de tous les avantages de la coopérative, c'est-à-dire que les habitant.e.s, les usagers des ateliers ainsi que les collectivités sont réellement inclus.e.s dans la prise de décision. Les trois directeurs (deux artistes et une chargée de communication) de la SCIC ont 50% du droit de direction, les 50 % restants sont détenus par tous les autres acteur.rice.s cité.e.s, il s'agit donc d'un travail en collaboration.

- **Une AMAP culturelle**

La compagnie a également impulsé l'idée de créer une AMAP culturelle, dénommée AMAC. Il s'agissait de réfléchir collectivement à une organisation qui permettrait de programmer des spectacles sur l'année entière. Assez rapidement ce groupe réunissant une trentaine d'habitant.e.s a marqué son besoin d'indépendance par le

refus d'appartenir à une politique publique. Chacun participe financièrement, et c'est à partir de ce budget abondé collectivement que la programmation est décidée.

## HABITER LE TERRITOIRE PAR ALICE CHARMONT

- **Ouvrir les portes**

Lorsque la Compagnie Zéotrope s'est installée dans le quartier Cyprian-Les-Brosses de Villeurbanne, il y a vingt ans, le territoire était assez peu desservi par les transports en commun et dépourvu d'équipements culturels. La compagnie était composée de jeunes comédien.ne.s qui n'avaient pas forcément en tête le concept d'infusion culturelle lorsqu'ils et elles se sont retrouvé.e.s en résidence dans un foyer d'accueil pour personnes isolées. Ils et elles avaient néanmoins la volonté d'ouvrir les portes de leur lieu et de rencontrer les habitant.e.s. Au fil des années, les projets se sont transformés et ont évolué au gré des rencontres avec les habitant.e.s, avec les partenaires et en fonction des enjeux du territoire jusqu'à aboutir à des créations partagées. La compagnie amène une proposition artistique, crée un cadre dans lequel peuvent se déployer les envies et aptitudes des habitant.e.s.

- **Un travail partenarial**

Le spectacle représente un objectif commun vers lequel tendre, dans ce processus de création l'essentiel réside dans le chemin parcouru. Cela est rendu possible par un travail partenarial sur le territoire avec à la fois les associations d'habitants, les groupes scolaires du primaire jusqu'au lycée,

les associations du domaine social... La compagnie participe pleinement aux temps de vie du quartier, jusqu'à se considérer comme habitante à part entière du territoire.

Les droits culturels représentent une opportunité pour les acteur.rice.s culturel.le.s de repenser pratiques et modes d'action. **La sincérité** doit être présente dans le cadre de la co-construction des projets afin de permettre une réelle inclusion qui dépasse la simple accessibilité physique. Pour cela la possible participation de tou.te.s doit être mise en place en amont.

## UN TRAVAIL IDÉOLOGIQUE PAR LAURENT VERGNAUD

→ Au sujet du Collectif 12 : Ce lieu est inscrit dans le mouvement des Friches et implanté à Mantes-la-Jolie depuis plus de vingt ans. Il accueille un grand nombre de compagnies en résidence. Les compagnies sont associées aux grandes lignes et choix effectués dans le cadre de la politique du lieu. Ce lieu emploie une équipe permanente et une équipe artistique, dont les employé.e.s habitent pour la plupart à Mantes-la-Jolie.

- **Trop de zones blanches**

Les représentant.e.s du réseau Actes-If avaient participé à des réunions du ministère de la Culture dans le cadre d'une étude sur les zones blanches. Au fur et à mesure des discussions il est apparu que les zones blanches étaient en réalité des territoires où le ministère n'avait pas repéré de lieux assez institutionnalisés pour rentrer dans leurs statistiques. Face au « trop de compagnies », le « trop de zones blanches » pourrait représenter un

### INTERVENTION SYNAVI AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

#### La question de l'environnement par Vincent Bady, membre de la délégation AuRA

En Auvergne-Rhône-Alpes une réflexion collective s'est engagée face à la question suivante : en quoi la crise écologique pourra-t-elle modifier nos modes de production de spectacles, notre inscription sur un territoire, le contenu même de notre activité ? Comment l'appel légitime à inventer des formes de sobriété dans nos pratiques et fonctionnements peut s'accorder avec la nécessité écologique ? Comment accorder le désir impérieux de lier le proche et le lointain dans nos aventures artistiques, d'aller à la rencontre de l'autre, rencontre qui est au cœur de toute notre activité ? Comment résister aux sirènes dissonantes du tout localisme et du tout nomadisme ?

Dans notre écosystème, quelle place faire à des vivants, artistes ou non artistes, aujourd'hui et souvent historiquement discriminés, assignés, voire racisés ? Comment faire résonner l'impératif écologique et ce qu'il suppose d'attention renforcée au vivant, jusque dans nos actes de création ? Cette attention au vivant dans toutes ses formes n'est-elle pas incluse dans notre désir de rendre le spectacle vivant ? La question de ce changement de paradigme induit effectivement notre responsabilité face à notre environnement.

argument intéressant dans le cadre de discussions avec le Ministère.

- **Rejoindre le vocabulaire**

Il y a un travail idéologique à faire dans le dialogue avec les politiques publiques, notamment concernant le vocabulaire. La question de la sincérité est également intéressante, car elle permettrait de se libérer des évaluations faites uniquement dans l'optique d'alimenter le *Big Data* et qui ne prennent pas en compte les réalités de nos activités. Concernant le changement de paradigme, nous avons également un travail important à faire sur nos propres vocabulaires. Le mot « public » renvoie par exemple au statut de consommateur.rice, à une zone de chalandise qui paraît en grande contradiction avec nos intentions. Le public se constitue au moment même d'une représentation mais ne représente pas une donnée générale. Plus encore, la définition même de ce qu'est un.e artiste en 2020 ne devrait pas dépendre de sa fabrication de spectacles. Certes, **l'un des fondements du statut d'artiste réside dans la création d'œuvres, mais il s'agit également de les travailler, et d'ouvrir sa palette d'utilité sociale à d'autres endroits de la relation sans pour autant remettre en cause l'exigence artistique.**

**Il y a un travail idéologique à faire dans le dialogue avec les politiques publiques, notamment concernant le vocabulaire (...). Le mot « public » renvoie par exemple au statut de consommateur.rice, à une zone de chalandise qui paraît en grande contradiction avec nos intentions.**

Laurent Vergnaud

Concernant la séparation lieux / compagnies, le Collectif 12 s'attache à subvertir cette frontière. Le mode de gouvernance dans les lieux mêmes et la façon dont les artistes acceptent de ne pas être uniquement créateurs d'œuvres mais de prendre part au fonctionnement ainsi qu'à la réflexion politique des lieux sont deux conditions

essentielles dans le cadre d'un changement de paradigme.

## ÉDUCATION POPULAIRE ET DROITS CULTURELS PAR BENJAMIN DUBREUIL

→ Au sujet des CEMEA : Ces derniers agissent aujourd'hui sur des enjeux culturels : la formation des acteurs éducatifs, sociaux et culturels. Les CEMEA sont présents sur trois champs d'activité : l'accueil de certains festivals, dans le cadre de séjours d'immersion, et au travers d'expérimentations de partenariats locaux, c'est-à-dire de parcours construits avec des enseignant.e.s, des travailleur.euse.s sociaux, des artistes et des équipes de médiation.

- **La priorité aux personnes**

En tant que mouvement d'éducation populaire les CEMEA s'intéressent en priorité aux personnes, soit les habitant.e.s et citoyen.ne.s. Dans le rapport à la création culturelle, il s'agit de l'infusion de ces échos ou miroirs du monde qu'on nous présente, qui parviennent à pénétrer la vie ordinaire. Il est important de pouvoir prendre la mesure de cette diversité de conceptions du monde, de sensibilités dans le rapport au corps, dans la relation aux objets, au langage.

Deux enjeux sont à garder en tête en ce qui concerne les citoyen.ne.s et habitant.e.s. Tout d'abord, dans quelle mesure ce qui est proposé par des artistes installé.e.s dans un endroit permet une mobilisation physique, sensible, et intellectuelle, ou en d'autres termes une forme de **mobilité psychique** ? En second lieu, face à la question des collectifs : dans quelle mesure contribuent-ils à une forme d'aliénation, à un enfermement des personnes dans un rôle assigné ?

- **Instaurer un climat de confiance**

Concernant les évolutions des politiques publiques : elles devraient être pensées pour tou.te.s, et permettre de créer des relations de confiance. En effet, la création d'un climat de confiance est nécessaire pour que les personnes acceptent de s'aventurer vers une expression et de faire l'expérience de la découverte. Pour installer cette relation un temps long est nécessaire, il est donc important d'exiger des politiques publiques de permettre à ce temps d'exister, notamment dans la rencontre avec les

publics. Il est également nécessaire d'installer des repères, des rituels, qui structurent ces rencontres, par exemple un temps de verbalisation à l'issue de l'expérience du spectacle. Enfin, les politiques publiques doivent favoriser les coopérations face à des questions sociétales d'inscription collective dans l'avenir.

Sur **l'enjeu culturel qui est de construire du commun**, l'un des changements de paradigme serait une prise de responsabilité : que ceux qui ont la possibilité et le pouvoir de donner la parole ou d'accompagner l'expression des autres le fassent, et que les institutions qui peuvent donner les moyens aux personnes de le faire agissent également.

Enfin, concernant la mise en dignité des personnes : n'enfermons pas les personnes qui vont au spectacle dans des rôles de consommateur.rice.s ou d'utilisateur.rice.s. Il est aujourd'hui important de s'interroger sur les moyens qui permettraient de déjouer ces phénomènes de construction et de reproduction de rôles.

## FONDER LA POLITIQUE PUBLIQUE SUR LE DROITS CULTURELS PAR JEAN-MICHEL LUCAS

- **Une expérience riche**

Les réflexions suivantes s'appuient sur une expérience en Nouvelle Aquitaine qui a rassemblé 65 acteur.rice.s culturel.le.s de terrain sur deux ans. Il s'agissait d'entamer un dialogue avec ces acteur.rice.s au sujet des droits culturels. Tous les acteur.rice.s culturel.le.s impliqué.e.s ont indiqué préférer que les politiques publiques soient fondées sur les droits culturels. Dans le cadre de la Région Aquitaine, cela a abouti à la création d'un règlement d'intervention, dont un certain nombre d'éléments précisent dans quelles conditions les équipes artistiques pourraient être financées. Deux critères en guise d'exemples : « favoriser les connexions avec d'autres partenaires en élaborant des parcours culturels bénéfiques pour les personnes » et « élargir les possibilités des personnes d'accéder à des **parcours culturels diversifiés** dans le cadre de parcours culturels élaborés avec elles ». Ce règlement d'intervention a suscité des interrogations : comment prouver que des relations bénéfiques sont créées ou que des ressources culturelles diversifiées ont été élaborées à destination des personnes ? Les équipes investies dans cette recherche sont

arrivées à la conclusion que beaucoup de choses devaient changer, notamment à l'endroit des dossiers de subvention.

- **Les acteur.rice.s culturel.le.s, contributeur.rice.s de l'intérêt général**

Les acteur.rice.s culturel.le.s ne rendent pas un service, ils doivent donc être considérés comme des contributeur.rice.s de l'intérêt général par leur apport aux droits culturels des personnes. Une fois que les acteur.rice.s culturel.le.s sont considérés comme des contributeur.rice.s, il n'est plus question de lier la subvention à l'efficacité. La relation à la personne, dans le respect de sa liberté et de sa dignité, s'oppose par la même à la notion déshumanisante d'efficacité. Ces personnes sont davantage en situation de liberté, en situation d'être reconnues dans leur dignité, comme autonomes et capables de s'émanciper. « Liberté », « dignité », « autonomie » et « émancipation » sont les mots de référence des politiques publiques au titre des droits culturels. Après une longue réflexion, un nouveau critère de politique publique qui justifierait de la subvention a été établi : **la sincérité**.

Il a également été nécessaire de réinventer des « clés de l'intérêt général », sous la forme de neuf exigences, nécessaires pour obtenir de l'argent public. Par exemple la présence d'un temps d'interaction culturelle entre les personnes et les acteur.rice.s ou la mise en place d'un « dispositif de gestion pacifique des écarts » face aux désaccords potentiels dans le dialogue entre les personnes. Il s'agit de réinjecter dans un cadre de politique publique les valeurs d'intérêt général d'une République ayant adhéré aux droits humains fondamentaux. Les nier signifierait renoncer à l'essentiel, c'est-à-dire renoncer à une société constituée de personnes libres, dignes, autonomes et reconnues. Dans le cadre de négociations avec les pouvoirs publics il est intéressant pour le tiers-secteur de s'appuyer sur ces catégories dont la politique publique ne peut pas se passer.

- **Un changement de paradigme fondé sur l'humanité**

Si nous avons à faire à des personnes, elles ont des droits et nous ne pouvons pas les ignorer. En pratique, des compagnies volontaires ont été soumises à des « tests d'humanité », afin de constater dans quelle mesure elles respectent les droits des personnes dans leur projet. C'est sur cette idée de la qualité des relations, liée au

concept d'humanité et fondée en droit, qu'il faut sans doute négocier le changement de paradigme.

Il s'agit également de **développer un nouveau rapport à l'évaluation**, en opposition au système autoritaire de la commission. L'évaluation doit être publique et partagée, et se présente donc davantage comme une discussion, une conciliation entre les personnes. Ces discussions pacifiées entre opérateur.rice.s et puissance publique permettraient de venir à bout des divergences potentielles.

## INTERVENTION SYNAVI PAYS-DE-LA-LOIRE

**Présentation du dispositif Ouvrir l'Horizon - les paniers artistiques par Willy Mancel, membre du Synavi Pays-de-la-Loire :**

Ouvrir l'Horizon - les paniers artistiques est un dispositif solidaire inventé à l'occasion du premier confinement. Il s'agissait de trouver une solution afin de se remettre en action pour des acteur.rice.s du secteur culturel dont les activités étaient à l'arrêt. Ce regroupement de professionnel.le.s du spectacle a travaillé à l'écriture d'une charte et d'un dispositif inspiré des AMAP du monde agricole. Il s'agissait d'offrir la possibilité à des interprètes de travailler pendant cinq jours dans le cadre de laboratoires. À l'issue de cette période de travail étaient proposées à un public de courtes rencontres artistiques issues des labos, intitulées « paniers artistiques », ensuite diffusées sur l'ensemble du territoire. Ce dispositif était ouvert à tous les interprètes qui le souhaitaient, le seul critère de sélection étant la disponibilité des artistes aux dates de rencontres avec les publics. Pas de critère artistique donc, bien que le croisement des disciplines ait été encouragé.

Cette opération a été axée sur le soutien au secteur vivant et le soutien aux interprètes : il s'agissait de donner de l'activité à des salarié.e.s dépourvu.e.s de perspectives à cette période.

Le dispositif est parvenu à avoir un certain écho : 350 rencontres artistiques ont eu lieu sur le territoire de la Région, un budget global de 540 000 euros a été alloué au dispositif (constitué de subventions, de dons et d'achats), 25 000 heures de travail ont été déclarées sur la période de juin à octobre, et entre 250 et 300 personnes ont été rémunérées dans le cadre du dispositif.

# CONCLUSION

**EMMANUELLE GOURVITCH ET ELSA MAUPEU**

---

Ces assises ne sont que la première étape d'une réflexion sur le tiers-secteur du spectacle vivant. Beaucoup de sujets ont été débattus, nous souhaitons pouvoir creuser et travailler les questions abordées au travers de rendez-vous thématiques qui se dérouleront en Région, dans le cadre de groupes moins nombreux et à partir du mois d'avril 2021.

Nous devons mettre à profit le temps qui arrive afin de proposer aux politiques publiques ce changement de paradigme. Ces assises ont également été organisées au vue de la crise actuelle et des échéances à venir : en 2021 les élections régionales et départementales et en 2022 les élections nationales. Il est essentiel que nous nous mobilisions tous dès aujourd'hui dans l'optique de ce changement de paradigme.

Le SYNAVI remercie tous les intervenant.e.s qui se sont déplacé.e.s ou ont participé via visio-conférence et tou.te.s ceux qui ont suivi ces débats. Un grand merci également aux salariées et aux délégué.e.s du SYNAVI qui se sont mobilisé.e.s dans le cadre de ces assises.